



## EXTRAIT DE PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU SAMEDI 30 JUILLET 2022

**Affaire n° 18 - 20220730**

**Travaux d'extension du parc des palmiers – Lot 1 Voirie  
Réseaux divers - Modification n°1 du marché VI  
2021.196**

### NOTA /

Le Maire certifie que la liste des délibérations a été affichée à la porte de la Mairie et mise en ligne sur le site internet de la Commune, le :

5 août 2022

*Ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 - Nouvelles règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes des collectivités - Article L.2121-25*

### Date de convocation

le 22 juillet 2022

### Nombre de membres

- en exercice : 49
- présents : 32
- représentés : 16
- absent : 1

L'an deux mille vingt-deux, le samedi trente juillet à neuf heures quarante cinq minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune du Tampon, se sont réunis à l'Hôtel de Ville, dans la salle des délibérations, sous la présidence de Monsieur André Thien-Ah-Koon, Maire

### Étaient présents :

André Thien-Ah-Koon, Jacquet Hoarau, Laurence Mondon, Bernard Picardo, Gilberte Lauret-Payet, Patrice Thien-Ah-Koon, Marie Hélène Genna-Payet, Dominique Gonthier, Maurice Hoarau, Jean Richard Lebon, Sylvie Jean-Baptiste, Marie-Claire Boyer, Jack Gence, Daniel Maunier, Henri Fontaine, Jean-Pierre Thérincourt, Denise Boutet-Tsang-Chun-Szé, Catherine Turpin, Jean-Pierre Georger, Martine Corré, Véronique Fontaine, Serge Sautron, Jean-Philippe Smith, Eric Ah-Hot, Evelyne Robert, Noëline Domitile, Doris Técher, Allan Amony, Jean-Yves Félix, Nathalie Bassire, Gilles Henriot, Nathalie Fontaine

### Étaient représentés :

Charles Emile Gonthier par Henri Fontaine, Augustine Romano par Bernard Picardo, Marcelin Thélis par Patrice Thien-Ah-Koon, Marie-Lise Blas par Jean-Pierre Georger, Mansour Zarif par Jean-Richard Lebon, Liliane Abmon par Marie Hélène Genna-Payet, Sylvie Lechnig par Serge Sautron, Mimose Dijoux-Rivière par Laurence Mondon, Albert Gastrin par Catherine Turpin, Serge Técher par Boutet-Tsang-Chun-Szé, Francemay Payet-Turpin par Daniel Maunier, Patricia Lossy par Doris Técher, Régine Blard par Sylvie Jean-Baptiste, Josian Soubaya Soundrom par Dominique Gonthier, Nadège Schneeberger par Nathalie Bassire, Monique Bénard par Nathalie Fontaine

### Était absent : Gilles Fontaine

Les membres présents formant la majorité de ceux en exercice, le Président ouvre la séance. Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'Assemblée procède à la nomination du Secrétaire de séance. A l'unanimité, Madame Laurence Mondon a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

**Affaire n° 18-20220730**

**Travaux d'extension du parc des palmiers – lot 1  
Voirie Réseaux divers  
Modification n°1 du marché VI 2021.196**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le code de la commande publique,

**Vu** le rapport 18-20220730 présenté au Conseil Municipal du 30 juillet 2022,

**Considérant** que le marché n° VI 2021.196 relatif aux travaux d'extension du parc des palmiers – lot 1 Voirie Réseaux Divers a été notifié le 15 octobre 2021 au groupement GESTION ET CONSEIL DE TRAVAUX (mandataire) / TRANSPORT TERRASSEMENT SMITH (147, rue du général Ailleret, 97430 LE TAMPON ) pour un montant de 4 330 135,72 € TTC réparti comme suit :

- 3 710 669,12 € TTC pour GESTION ET CONSEIL DE TRAVAUX ;
- 619 466,60 € TTC pour TRANSPORT TERRASSEMENT SMITH (TTS),

**Considérant** que par lettre datée du 27 juin 2022, le co-traitant TTS a informé la collectivité de son incapacité à poursuivre les travaux pour motif financier et sollicité la résiliation de sa part du marché,

**Considérant** qu'aussi, la collectivité a prononcé la résiliation partielle du marché le 7 juillet 2022 à l'encontre de la société TRANSPORT TERRASSEMENT SMITH (TTS), co-traitant pour la part des prestations lui incombant,

**Considérant** que les comptes avec TTS ont été arrêtés en valeur marché à la somme de 301 714, 32 € HT soit 327 360, 04 € TTC (hors révision de prix),

**Considérant** que l'entreprise GESTION ET CONSEIL DE TRAVAUX, mandataire du groupement a, par courrier, exprimé le souhait de reprendre la part des travaux non exécutés par la société TTS,

**Considérant** que la présente modification a pour objet d'acter la substitution de GESTION ET CONSEIL DE TRAVAUX à TRANSPORT TERRASSEMENT SMITH pour la réalisation des travaux suivants :

<b>2.2 - Préparation des emprises / Terrassements</b>		Unité	Qté	PU	Montant en € HT	Travaux restant à réaliser en € HT que Gestion et Conseil de Travaux reprend à son compte
2.2.1	Débroussaillage, nettoyage des emprises y/c déplacement de rochers + évacuation déchets en décharge	m2	57640	0,6	34 584	2 729,20
2.2.2	Abattage d'arbres et dessouchage y/c évacuation décharge	ft	2	500	1 000	300,00
2.2.3	Décapage sur 20 cm de terre végétale y/c évacuation en décharge	m3	5800	7	40 600	4 060,00
2.2.4	Décapage sur 20 cm de terre végétale y/c mise en dépôt	m3	5800	6	34 800	3 480,00
2.2.5	Régalage terre végétale préalablement mise en dépôt	m3	3450	3,8	13 110	11 799,00
2.2.6	Démolition BA et maçonnerie	m3	500	2	1 000	1 000,00
2.2.7	Terrassement en déblai pour la création de chaussées, parkings, cheminements, fossés et noues (y/c évacuation en décharge)	m3	19770	6,2	122 574	29 385,00
2.2.8	Terrassement en remblai pour la création de chaussées, parkings, cheminements, fossés et noues et mise en remblais	m3	10730	3,5	37 555	7 429,95
2.2.9	Plus-value pour terrassement en déblai rocheux (20 %)	m3	4470	5,4	24 138	7 241,40
2.2.1 0	Fourniture et mise en œuvre de remblais d'apport en grave 0/80	m3	5018	32	160 576	133 278,08
2.2.1 1	Fouilles pour fosses de plantation de dim 1,00 x 1,00m	u	6000	6	36 000	29 520,00
2.2.1 1	Mise en œuvre d'un bassin de rétention de 338 m <sup>2</sup> , d'une hauteur de 1,00 m maxi y compris construction d'ouvrages intercepteurs modelage des rives en pentes douces, engazonnement de l'ensemble mise en œuvre en périphérie d'une clôture en bois classe 4	u	1	65000	65 000	39 000,00
<b>Total des travaux restant à réaliser en € HT que Gestion et Conseil de Travaux reprend à son compte</b>						<b>269 222,63</b>

**Considérant** que cette modification n'entraîne aucune incidence financière sur le montant du marché,

**Le Conseil Municipal,**  
**réuni le samedi 30 juillet 2022 à l'Hôtel de Ville, le quorum étant atteint,**

**Entendu** l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir débattu et délibéré,

**Approuve à l'unanimité des suffrages exprimés (5 abstentions)**

**Article 1** la modification n°1 du marché n°VI 2021.196 passé avec la société GESTION ET CONSEIL DE TRAVAUX,

**Article 2** En vertu des articles L.2122-21 et L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire ou un adjoint délégué par lui est habilité à signer tous les actes et pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Pour extrait conforme,**

**Secrétaire de séance**

**Par délégation de fonction,**

## MARCHÉS PUBLICS

EXE10

## MODIFICATION DU MARCHÉ PUBLIC N°1

## A - Identification du pouvoir adjudicateur

Commune du TAMPON  
Service de la Commande Publique  
256 Rue Hubert Delisle  
CS 32117 - 97831 le Tampon Cedex  
Tel : 02 62 57 86 82

## B - Identification du titulaire du marché

**GROUPEMENT GESTION ET CONSEIL DE TRAVAUX (MANDATAIRE) /  
TRANSPORT TERRASSEMENT SMITH**

147, rue du général Ailleret  
97430 LE TAMPON  
Tél : 0692 86 51 53  
[obc974@hotmail.fr](mailto:obc974@hotmail.fr)

## C - Objet du marché

■ Objet du marché: **TRAVAUX D'EXTENSION DU PARC DES PALMIERS**  
**Lot 1 - Voirie réseaux divers**

■ Numéro du marché: **VI2021.196**

■ Date de la notification du marché : **15 octobre 2021**

■ Montant initial du marché : **4 330 135,72 € TTC dont :**

- **Part de GESTION ET CONSEIL DE TRAVAUX : 3 710 669,12 € TTC**
- **Part de TRANSPORT TERRASSEMENT SMITH : 619 466,60 € TTC**

■ Durée d'exécution du marché public : 12 mois

## D - Objet de la modification du marché public.

■ Justification de l'avenant :

Le groupement GESTION ET CONSEIL DE TRAVAUX / TRANSPORT TERRASSEMENT SMITH (TTS) est titulaire du marché n° VI2021.196, relatif à l'extension du parc des palmiers – lot 1 Voirie réseaux divers.

Par lettre datée du 27 juin 2022, le co-traitant TTS a informé la collectivité de son incapacité à poursuivre les travaux pour motif financier et sollicité la résiliation de sa part du marché.

Aussi, la collectivité a prononcé la résiliation partielle du marché le .....2022 à l'encontre de la société TRANSPORT TERRASSEMENT SMITH (TTS), co-traitant, pour la part des prestations lui incombant.

Les comptes avec TTS ont été arrêtés en valeur marché à la somme de 301 714, 32 € HT soit 327 360, 04 € TTC (hors révision de prix).

2.2 - Préparation des emprises / Terrassements		Unité	Qté	PU	Montant Total HT	Travaux réalisés par TTS en € HT
2.2.1	Débroussaillage, nettoyage des emprises y/c déplacement de rochers + évacuation déchets en décharge	m2	57640	0,6	34584	31 854,80
2.2.2	Abattage d'arbres et dessouchage y/c évacuation décharge	ft	2	500	1000	700,00
2.2.3	Décapage sur 20 cm de terre végétale y/c évacuation en décharge	m3	5800	7	40600	36 540,00
2.2.4	Décapage sur 20 cm de terre végétale y/c mise en dépôt	m3	5800	6	34800	31 320,00
2.2.5	Régalage terre végétale préalablement mise en dépôt	m3	3450	3,8	13110	1 311,00
2.2.6	Démolition BA et maçonnerie	m3	500	2	1000	0,00
2.2.7	Terrassement en déblai pour la création de chaussées, parkings, cheminements, fossés et noues (y/c évacuation en décharge)	m3	19770	6,2	122574	94 189,00
2.2.8	Terrassement en remblai pour la création de chaussées, parkings, cheminements, fossés et noues et mise en remblais	m3	10730	3,5	37555	29 125,00
2.2.9	Plus-value pour terrassement en déblai rocheux (20 %)	m3	4470	5,4	24138	16 896,60
2.2.10	Fourniture et mise en œuvre de remblais d'apport en grave 0/80	m3	5018	32	160576	27 297,92
2.2.11	Fouilles pour fosses de plantation de dim 1,00 x 1,00m	u	6000	6	36000	6 480,00
2.2.11	Mise en œuvre d'un bassin de rétention de 338 m <sup>2</sup> , d'une hauteur de 1,00 m maxi y compris construction d'ouvrages intercepteurs modelage des rives en pentes douces, engazonnement de l'ensemble mise en œuvre en périphérie d'une clôture en bois classe 4	u	1	65000	65000	26 000,00
Total des travaux réalisés par TTS						301 714,32

L'entreprise GESTION ET CONSEIL DE TRAVAUX, mandataire du groupement a, par courrier, exprimé le souhait de reprendre la part des travaux non exécutés par la société TTS.

La présente modification a pour objet d'acter la substitution de GESTION ET CONSEIL DE TRAVAUX à TRANSPORT TERRASSEMENT SMITH pour la réalisation des travaux suivants :

2.2 - Préparation des emprises / Terrassements			Qté	PU	Montant HT	Travaux restant à réaliser en € HT que Gestion et Conseil de Travaux reprend à son compte
2.2.1	Débroussaillage, nettoyage des emprises y/c déplacement de rochers + évacuation déchets en décharge	m2	57640	0,6	34584	2 729,20
2.2.2	Abattage d'arbres et dessouchage y/c évacuation décharge	ft	2	500	1000	300,00
2.2.3	Décapage sur 20 cm de terre végétale y/c évacuation en décharge	m3	5800	7	40600	4 060,00
2.2.4	Décapage sur 20 cm de terre végétale y/c mise en dépôt	m3	5800	6	34800	3 480,00
2.2.5	Régalage terre végétale préalablement mise en dépôt	m3	3450	3,8	13110	11 799,00
2.2.6	Démolition BA et maçonnerie	m3	500	2	1000	1 000,00
2.2.7	Terrassement en déblai pour la création de chaussées, parkings, cheminements, fossés et noues (y/c évacuation en décharge)	m3	19770	6,2	122574	29 385,00
2.2.8	Terrassement en remblai pour la création de chaussées, parkings, cheminements, fossés et noues et mise en remblais	m3	10730	3,5	37555	7 429,95
2.2.9	Plus-value pour terrassement en déblai rocheux (20 %)	m3	4470	5,4	24138	7 241,40
2.2.10	Fourniture et mise en œuvre de remblais d'apport en grave 0/80	m3	5018	32	160576	133 278,08
2.2.11	Fouilles pour fosses de plantation de dim 1,00 x 1,00m	u	6000	6	36000	29 520,00

2.2.11	Mise en œuvre d'un bassin de rétention de 338 m <sup>2</sup> , d'une hauteur de 1,00 m maxi y compris construction d'ouvrages intercepteurs modelage des rives en pentes douces, engazonnement de l'ensemble mise en œuvre en périphérie d'une clôture en bois classe 4	u	1	65000	65000	39 000,00
Total des travaux restant à réaliser en € HT que Gestion et Conseil de Travaux reprend à son compte						<b>269 222,63</b>

Les sommes inhérentes aux travaux restant à réaliser précités seront réglées à GESTION ET CONSEIL DE TRAVAUX selon les conditions prévues au marché.

■ Incidence financière de la modification :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché :

NON  OUI

■ Délais d'exécution :

Le présent avenant n'a pas d'incidence sur le délai de réalisation des travaux.

■ Autres :

Toutes les autres dispositions du marché qui ne se trouvent pas modifiées par le présent avenant demeurent inchangées.

**E - Signatures**

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(\*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

**F - Signature du pouvoir adjudicateur**

A : ....., le .....  
 Signature  
 (Représentant du pouvoir adjudicateur)

## G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public

### ■ En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent  
avenant »

..... A ....., le

Signature du titulaire,

### ■ En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public.)